

Comité Régional de l'Eau

*Protection des Zones d'Expansion des Crues :
une Solution Fondée sur la Nature pour la
gestion du risque inondation*

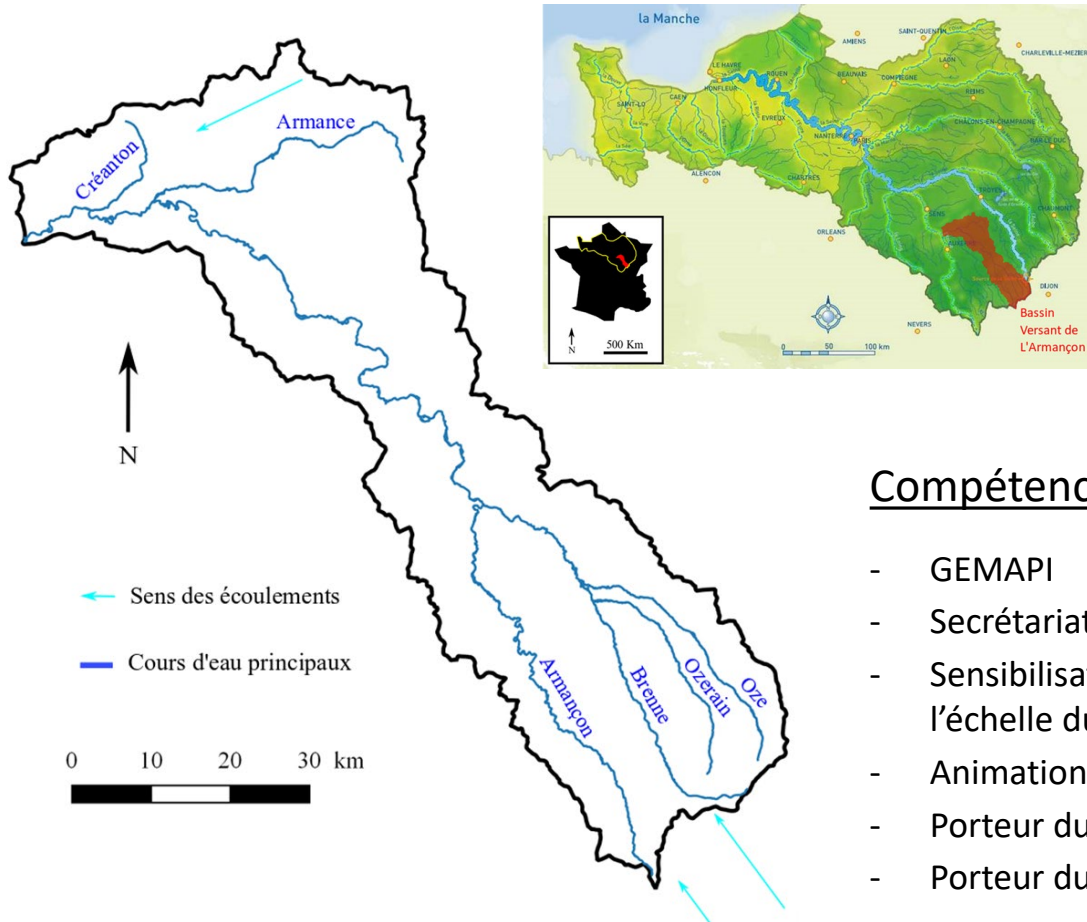


17 JANVIER 2024

Dijon

L'Armançon : une rivière en tête du bassin versant de la Seine

Le bassin versant de l'Armançon, c'est plus de 500 km de cours d'eau principaux sur un bassin versant de 3 100 km².



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

- ✓ Création en 2016 suite à la dissolution de 3 syndicats
- ✓ 267 communes
- ✓ 14 EPCI

Procédure de transformation en EPAGE en cours

Compétences et missions du SMBVA

- GEMAPI
- Secrétariat de la CLE et animation du SAGE
- Sensibilisation et information dans le domaine de l'eau à l'échelle du bassin versant
- Animation du CTEC de l'Agence de l'eau Seine-Normandie
- Porteur du PAPI de l'Armançon
- Porteur du PTGE Serein-Armançon

Un bassin versant fortement exposé aux inondations

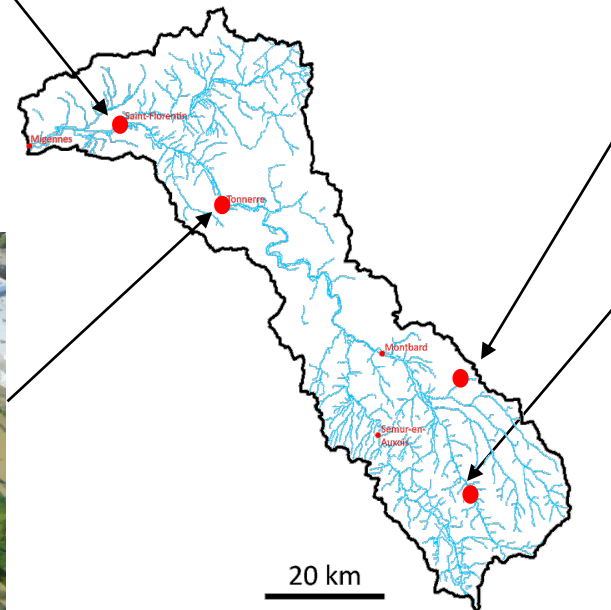
Dates des crues :

- janvier 1910
- avril 1998
- mars 2001
- mai 2013
- janvier 2018



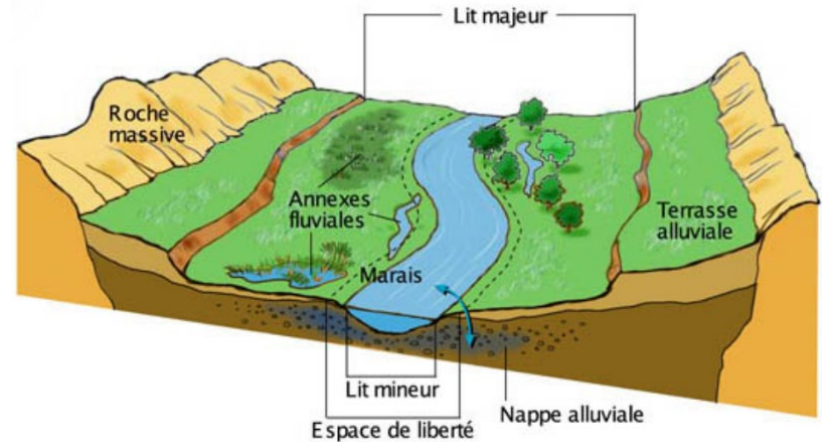
3 types d'inondation :

- Débordement (majoritaire)
- Ruissellement
- Remontée de nappe



Zones d'expansion des crues : des fonctionnalités multiples

« Espaces naturels du lit majeur non ou peu urbanisés où la crue d'un cours d'eau peut s'étaler. Ces zones assurent un stockage transitoire de l'eau qui retarde et atténue l'impact d'une inondation vers l'aval. »



Zones d'Expansion des Crues

Espaces multifonctionnels

Ralentissement dynamique des crues

Ressource en eau

Milieus, habitats

Qualité de l'eau

Activités agricoles

Quantité

- Laminage des crues
- Recharge des nappes

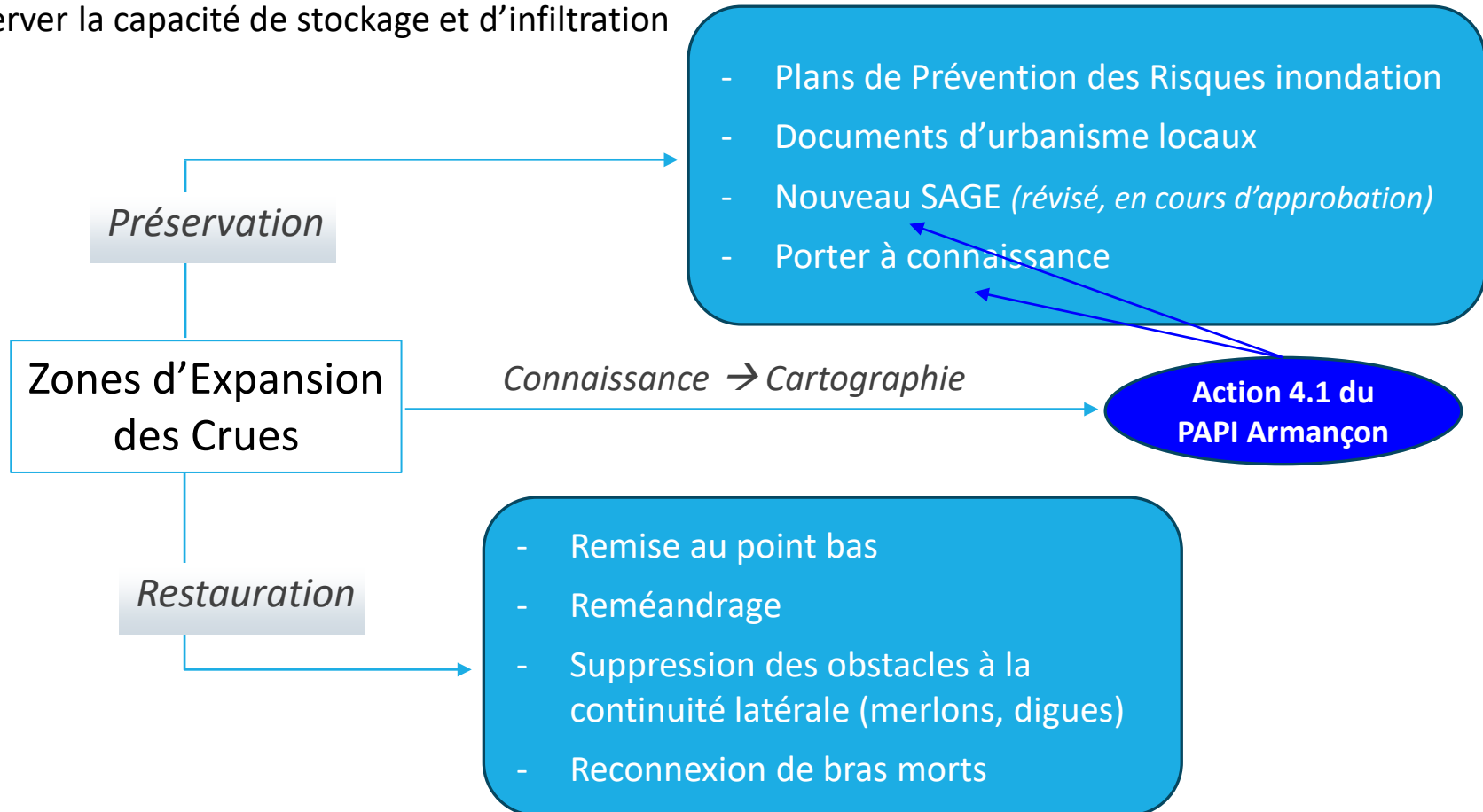
Qualité

- Biodiversité (bras morts, ZH, mares ...)
- Epuration de l'eau
- Fertilisation des sols

Enjeux de la préservation et la restauration des ZEC

- Ne pas augmenter la vulnérabilité en ZI
- Ne pas aggraver le risque inondation à l'aval
- Préserver la capacité de stockage et d'infiltration

Prise en compte du risque le plus en amont possible dans l'aménagement du territoire



Cartographie des ZEC : une action du PAPI, issue du SAGE de 2013

Action 4.1 du PAPI : cartographie et caractérisation des champs d'expansion de crues et préservation des champs d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme des communes ne disposant pas d'un PPRi approuvé

Méthodologie

- Délimitation des ZEC

Enveloppe ZI
scenario Q100
modèle hydraulique

x

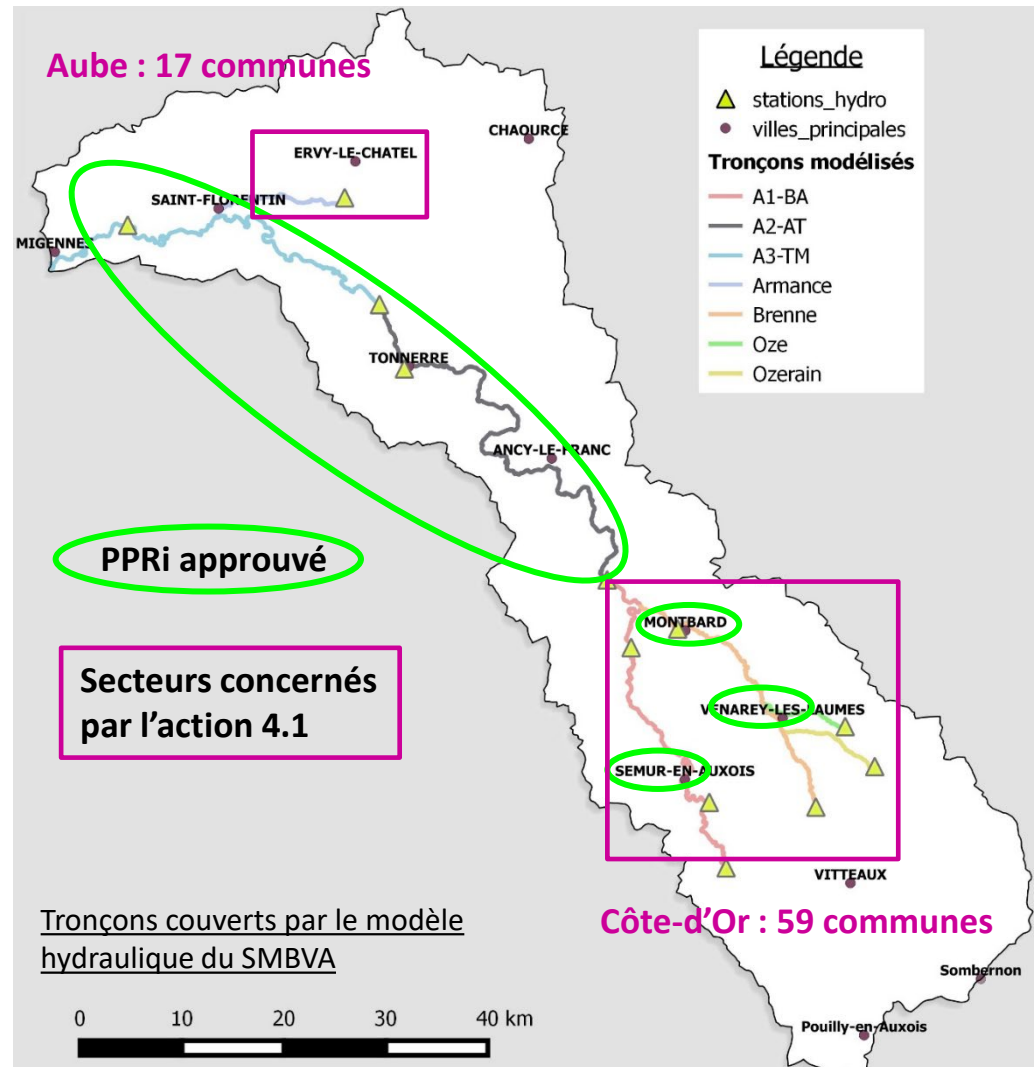
Secteurs non
urbanisés
BD ortho IGN

+ Reconnaissances de terrain

- Transmission des cartes aux DDT
- Transmission aux communes par les DDT
- Eventuelles modifications

Mise en œuvre

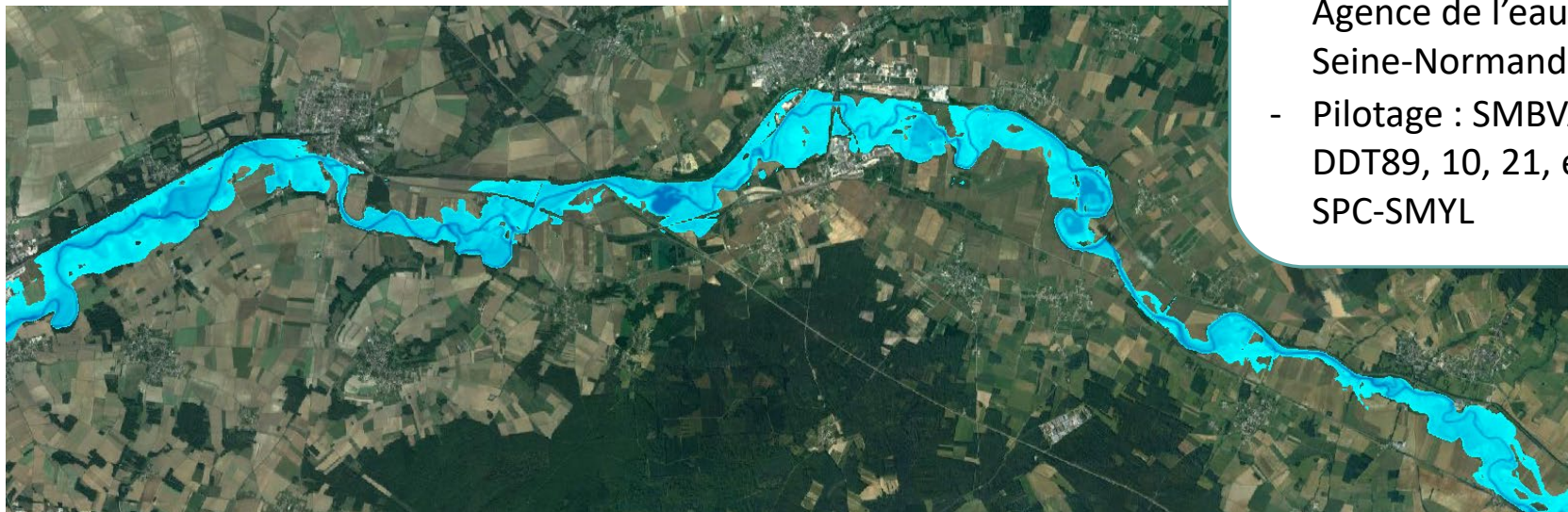
- En régie
- Financement Agence de l'eau Seine-Normandie
- Pilotage : SMBVA, DDT10 et 21, CLE de l'Armançon



- Issue de la modélisation hydraulique de l'Armançon et de ses principaux affluents
- Action 1.1 du PAPI

Mise en œuvre

- En régie
- Financement
Agence de l'eau
Seine-Normandie
- Pilotage : SMBVA,
DDT89, 10, 21, et
SPC-SMYL



Exemple de résultat du modèle hydraulique : zone inondable pour une crue centennale,
Armançon aval

SAGE de l'Armançon : des objectifs et des orientations adaptés au contexte local

Déclinaison des documents de planification à l'échelle du bassin Seine-Normandie sur le bassin versant de l'Armançon, le SAGE a une portée réglementaire.



Disposition 1.4.3 du SDAGE et 2.C.3 du PGRI :

Restaurer les ZEC et les milieux humides concourant à la régulation des crues



Action 4.1 du PAPI Armançon

Article 11 : Ne pas augmenter la vulnérabilité des biens et des personnes

Interdiction d'implantation d'ICPE, d'établissements sensibles (crèches, écoles, hôpitaux, centres de secours), d'installations, d'ouvrages ou de remblais *en lit majeur*

Règlement du SAGE : portée juridique de conformité

Disposition 23 :

- Définir et cartographier les Zones d'Expansion de Crues (ZEC) hors PPRI
- Préserver leurs fonctionnalités dans les documents d'urbanisme
- Encourager les solutions fondées sur la nature pour diminuer le risque inondation

Documents d'urbanisme

Pas de PPRI → Carto ZEC	PPRI
Obligation de compatibilité avec le SAGE	Compatibilité automatique (CU)

S'imposent aux autorisations d'occupation du sol



Exemple d'un projet GEMAPI porté par le SMBVA

Restauration agroécologique du Landion à Chesley et
Etourvy (10)

CONTEXTE

Etat initial de la zone projet



Territoire rural, céréalier

Le Landion, affluent de l'Armanche

- cours d'eau salmonicole
- modifications physiques
- succession d'ouvrages

Captage d'eau potable de Chesley

- Forte sensibilité aux pollutions diffuses
- Aire d'alimentation délimitée

PROJET

Une animation d'ampleur pour un projet de territoire



Une diversité d'acteurs

8 conventions signées avec les propriétaires et agriculteurs exploitants

3 collectivités territoriales engagées :

→ Communes de Chesley et d'Etourvy

→ Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe

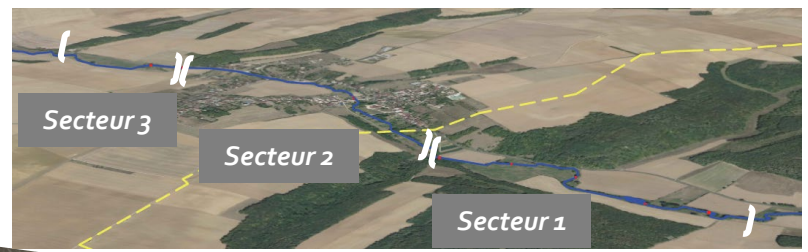
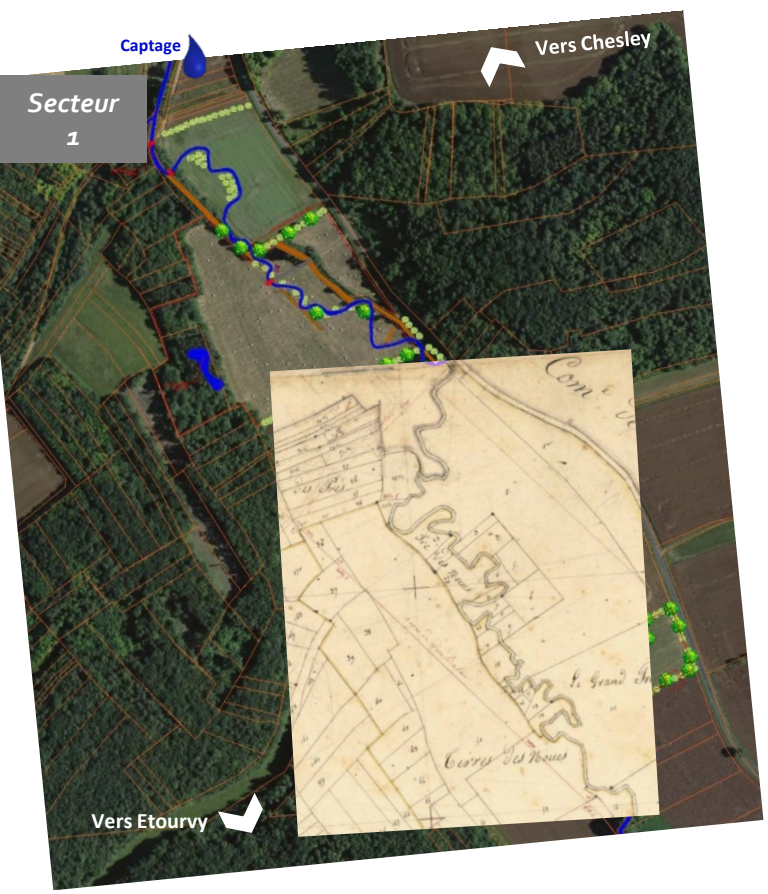
700 heures d'animation



Une équipe projet resserrée (1 chargé de mission GEMAPI et 1 animatrice agricole), mais un collectif pluridisciplinaire au sein du SMBVA aux côtés de ses élus



PROJET Opérations milieux

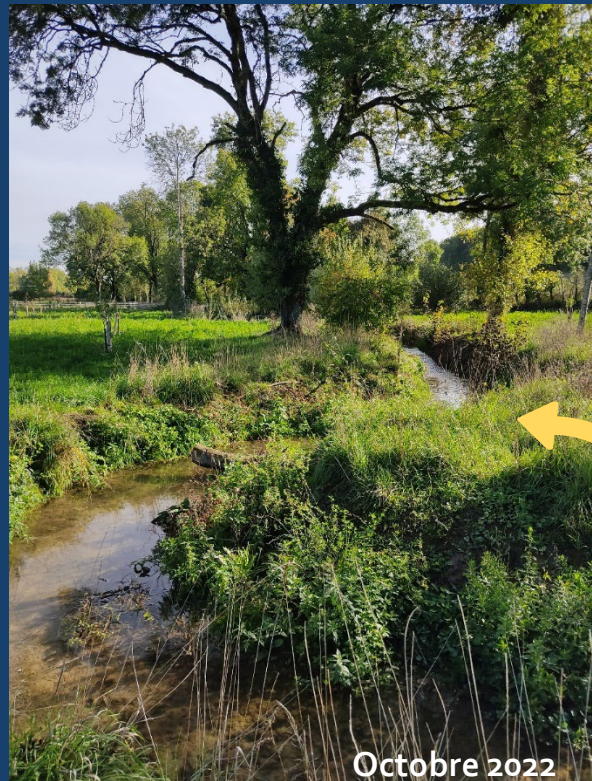


PROJET

Opérations milieux

Le site restauré 1 an après...

Choix de la revégétalisation spontanée
Création d'abris piscicoles (souches, fascines)
Bouture de saules
Transplantation de frênes



Octobre 2022



Novembre

2021



Octobre 2022

Novembre
2021

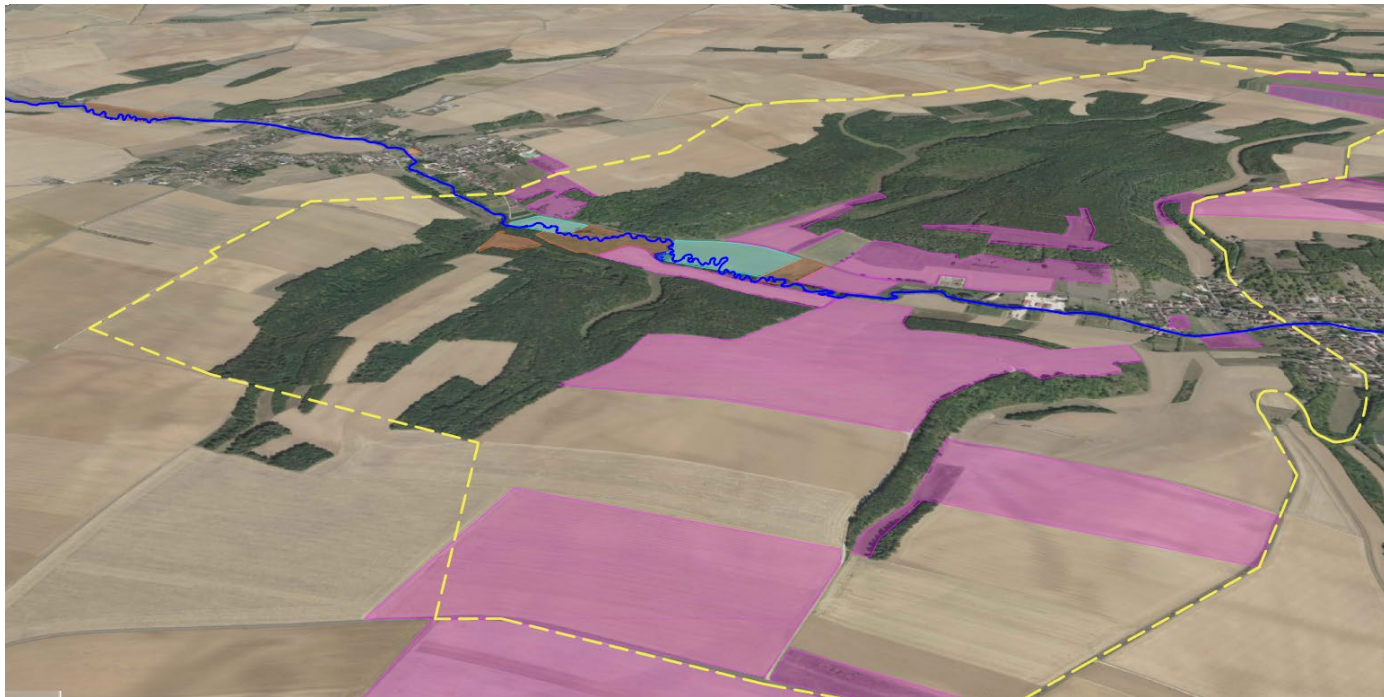


Mai 2023



PROJET

Actions agricoles



Conversion

- 3 exploitations
- 500 ha



Maintien des prairies

Projet de diversification

- 700 amandiers
- 3 ha non irrigués



PROJET

Actions agricoles : verger d'amandiers



Chantier de plantation réalisé
par le Lycée forestier de
Croigny dans le cadre d'un
partenariat éducatif



Une première récolte attendue dans 6 ans
4 variétés autofertiles ou non
Un environnement mellifère : couvert +haie



Un débouché assuré à 180 km
Contrat pour 20 récoltes

PROJET

Les milieux et leurs services écosystémiques associés suivants ont été restaurés :

- Cours d'eau 4 000 m
- Plaine alluviale du Landion

Les services écosystémiques suivants ont été restaurés :

- Ralentissement dynamique des crues
- Soutien des étiages
- Autoépuration
- Services culturel / scientifique / éducatif / récréatif

Développement local et attractivité du territoire

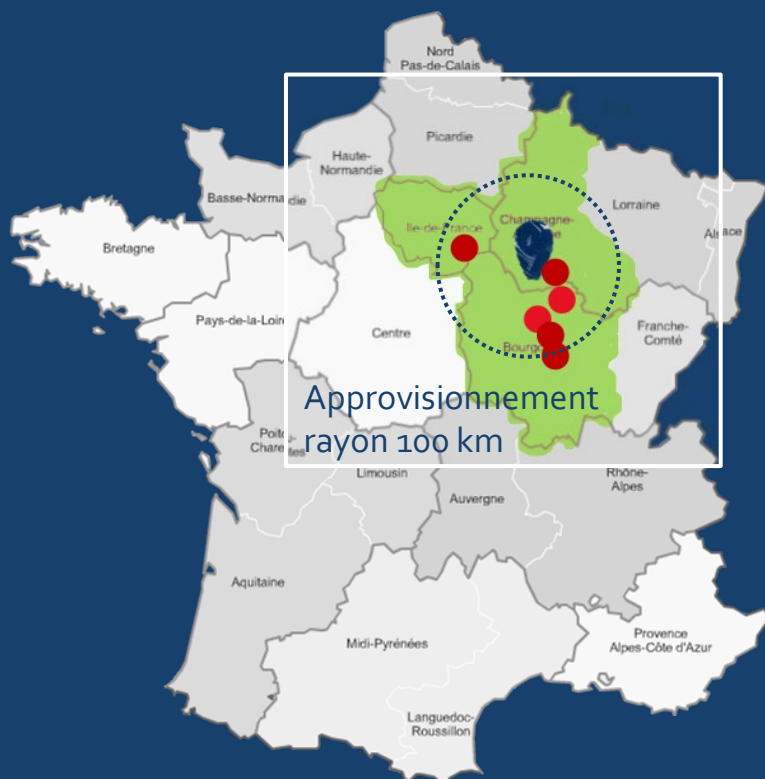
- Tourisme vert
- Agriculture durable
- Circuit court
- Sensibilisation à l'environnement



	Avant travaux	Après travaux
Linéaire Landion	1 800 mètres	2 480 mètres
Linéaire restauré par diversification d'habitats		1 450 mètres
Seuil hydraulique	6	0
Mares	0	2
Haies	210 mètres	1 720 mètres
Surfaces cultivées en bio	0	500 hectares

PROJET

Mise en œuvre



850 heures



200 heures



310 heures



360 heures



Maîtrise
d'œuvre
500 heures



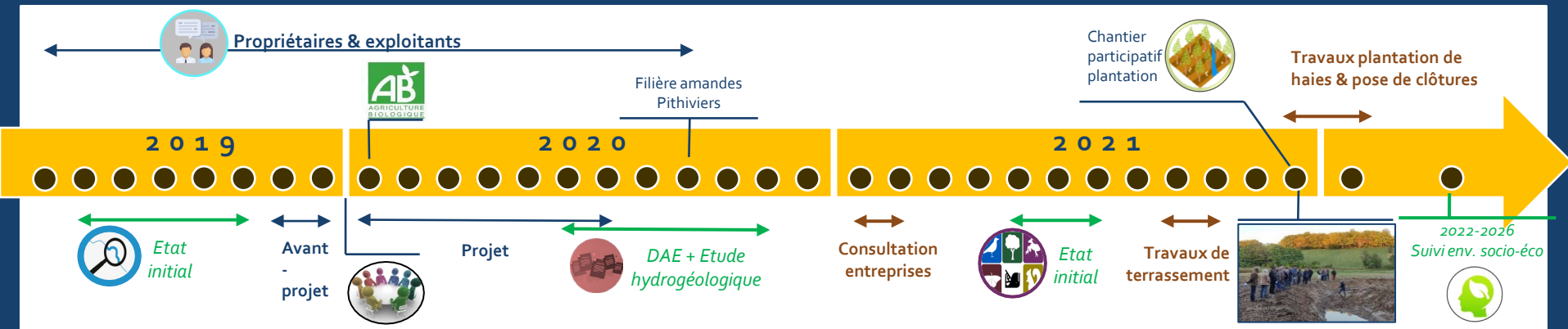
Coordination
chantier
100 heures



Ouvriers
4 400 heures

PROJET

Mise en œuvre



Communication

france.2



Partenaires



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale
des Territoires





Merci de votre attention !

Nous contacter :



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon

58 ter rue Vaucorbe

89 700 Tonnerre

03.86.55.97.02

papi@bassin-armancon.fr